

**RÈGLEMENT 2000-12 AFIN DE MODIFIER L'ARTICLE 4.3.6.1.1 DU RÈGLEMENT
1999-17 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT**

- ATTENDU** l'adoption par résolution en date du 18 avril 2000 du projet de règlement 2000-12 modifiant l'article 4.3.6.1.1 du règlement 1999-17 modifiant le schéma d'aménagement;
- ATTENDU** l'avis de présentation donné par monsieur Jean-Luc Daigle, maire de Saint-Romuald, en date du 18 avril 2000;
- ATTENDU QU'** aucune municipalité n'a formulé d'avis concernant les dispositions de ce projet de règlement 2000-12;
- ATTENDU** les résultats de la consultation publique tenue lors de la séance régulière du Conseil de la MRC du 16 mai 2000 et consignés au procès-verbal de ladite réunion;
- ATTENDU QUE** le règlement 1999-17 modifiant le schéma d'aménagement a introduit de nouvelles dispositions concernant les plaines inondables;
- ATTENDU QUE** le ministère de l'Environnement et de la Faune a demandé à la MRC d'apporter des ajustements à l'article 4.3.6.1.1, afin que le libellé ne porte pas à interprétation;
- ATTENDU** les dispositions de la politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (décret 103-96);
- EN CONSÉQUENCE** Il est proposé par madame Danielle Roy-Marinelli appuyé par monsieur Philippe Laberge et résolu à l'unanimité
- QUE** le présent règlement 2000-12 soit adopté, savoir :

ARTICLE 1

PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

**MODIFICATION DE L'ARTICLE 4.3.6.1.1 DU DOCUMENT
COMPLÉMENTAIRE**

Le texte du premier alinéa du 2^e paragraphe de l'article 4.3.6.1.1 est remplacé par le suivant :

« • les bâtiments agricoles immunisés ne servant pas à l'élevage des animaux, ou sans équipement technique, mécanique ou motorisé et les autres usages agricoles dans l'affectation agricole (autres que les résidences de ferme); dans tous les cas, les structures d'entreposage d'engrais de ferme sont prohibées;»

ARTICLE 3 :

ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Christian Jobin,
Préfet

Benoît Chevalier,
Secrétaire-trésorier

Copie certifiée conforme par


Benoît Chevalier, sec.-trés.
Ce 26^e jour de mai 2000